



Montagne
village en Saint-Emilionais



BULLETIN MUNICIPAL



Edition n° 40

Photo Michaël QUINT

Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire • Rédacteur en chef : Commission information et communication

Site internet : www.mairie-montagne33.fr

Contact élu de permanence pour toute urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : 07.85.75.57.34

Conseil municipal du 7 juin 2022

Absents excusés : MOULINIER Nathalie, BOSCH Sandrine et QUINT Mickaël.



Avant l'ouverture du Conseil Municipal, les jeunes élus ont présenté le compte-rendu de leur journée du 1er mars à Paris : visite du Sénat à l'invitation de la Sénatrice Nathalie DELATTRE suivie de l'interview de sa collaboratrice Léa PARENTI.

Philippine RAMBEAUD et Marie-Amélie SABY ont présenté leur action en faveur des enfants Ukrainiens qui leur a permis de récolter la somme de 860 €, remise à la Croix Rouge Française, antenne de Libourne.

DÉLIBÉRATIONS



Décision modificative n° 1 - Virement de crédits : le conseil municipal autorise le virement de crédits ci-après :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Frais d'études – Op. 24	2031	-1 586,63 €		
Constructions – Op. 24			2313	1 586,63 €
Réseaux d'électrification – Op. 32	21534	- 15 000,00 €		
Bâtiments et installations – H.O.			2041582	15 000,00 €
Investissement dépenses		16 586,63 €		16 586,63 €

Ce virement de crédits correspond aux travaux de raccordement au réseau d'électricité d'un bâtiment communal et au paiement de la note d'honoraires du maître d'œuvre de l'église de PARSAC.



Vente de parcelles, situées au lieu-dit Musset, à Madame Coralie de BOÜARD de LAFOREST : considérant la demande d'acquisition des parcelles cadastrées section 313 B n° 557, d'une superficie de 250 m², et 313 B n° 558, d'une superficie de 843 m², soit une superficie totale de 1 093 m², situées au lieu-dit Musset par Madame Coralie de BOÜARD de LAFOREST propriétaire des parcelles limitrophes.

Considérant le mail en date du 1er juin 2022 de M. Marc LECOMTE, représentant et agissant dans l'intérêt de la famille GADENNE propriétaire des parcelles jouxtant les deux parcelles concernées, dans lequel ce dernier ne souhaite pas se porter acquéreur au prix fixé lors de la négociation en 2020 et ne s'oppose pas à l'acquisition des dites parcelles par Madame Coralie de BOÜARD de LAFOREST.

Le Conseil Municipal :

- ÉMET un avis favorable à la vente des parcelles cadastrées section 313 B n° 557 d'une superficie de 250 m² et 313 B n° 558 d'une superficie de 843 m² soit une superficie totale de 1 093 m² situées au lieu-dit Musset par Madame Coralie de BOÜARD de LAFOREST propriétaire des parcelles limitrophes (Sous réserve que le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais, géomètre, notaire en sus du prix de vente du terrain fixé à 10 € le m²). Une proposition en ce sens sera faite à Mme Coralie de BOÜARD de LAFOREST.

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

 **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) :** Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental de la Gironde. Le tableau de répartition de la dotation 2022 réservée pour le Canton Nord Libournais permet d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 16 703 €.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Départemental.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, DÉCIDE :

1°) de réaliser en 2022 les opérations suivantes :

Réfection de la voirie communale :	Montant HT :
Route des Vallons	41 945,00 €
Route de Messide	36 672,00 €
Chemin du Sacristain	40 870,00 €
Impasse de Mouchet	20 570,00 €
Impasse de Gardat	26 770,00 €
Route de Négrit	18 370,00 €
Route de la Croix de Naud	12 560,00 €
Montant total HT des travaux de voirie :	197 757,00 €

2°) de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 16 703 €.

3°) d'assurer le financement complémentaire pour un montant HT de 181 054,00 €.

 **Augmentation des tarifs de cantine scolaire à compter du 1er septembre 2022 :** considérant qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations, afin de les ajuster au coût de la vie et aux frais de fonctionnement du service restauration.

Considérant la hausse exceptionnelle du coût des denrées alimentaires, il convient d'appliquer une augmentation de 5 %.

Le Conseil Municipal DÉCIDE l'augmentation du prix des repas comme suit :

Catégorie	2020/2021	2022/2023
Enfants	2,65 €	2,78 €
Adultes	4,80 €	5,04 €
Personnel communal	2,94 €	3,09 €

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2022 pour l'année scolaire 2022/2023.

 **Augmentation des tarifs des prestations de service de cantine scolaire à compter du 1er septembre 2022 :** considérant l'augmentation exceptionnelle des fluides (eau, électricité, gaz) et d'entretien des matériels (production des repas et conservation des denrées), il convient d'appliquer une augmentation conséquente.

Le Conseil Municipal DONNE SON ACCORD pour appliquer une hausse sur le tarif des prestations de cantine auprès :

- du S.I.R.P. de Pomerol
- l'École du Sacré Coeur de Puisseguin
- la Communauté de Communes du Canton de Fronsac
- la Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais

- la Commune de Gardégan-et-Tourtirac
- la Commune de Pomerol
- la Commune de Francs

Le coût de la prestation facturée passant de 0,51 € à 1 € par repas fabriqué à Montagne à compter du 1er septembre 2022.

 **Augmentation des tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1er septembre 2022** : vu la délibération n° 2020-30 en date du 9 juillet 2020 fixant les tarifs de la garderie. Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs de ce service,

Le Conseil Municipal **DONNE SON ACCORD** pour appliquer, à compter du 1er septembre 2022, au service de garderie périscolaire les tarifs établis comme suit :

Tranches horaires	Tarif pour 1 enfant	Tarif pour 2 enfants	Tarif pour 3 enfants	Tarif pour 4 enfants et plus
MATIN				
de 07h30 à 08h00	0,35 €	0,53 €	0,65 €	0,70 €
de 08h00 à 08h35	0,35 €	0,53 €	0,65 €	0,70 €
SOIR				
de 16h30 à 17h05	0,63 €	0,98 €	1,25 €	1,30 €
de 17h05 à 17h40	0,63 €	0,98 €	1,25 €	1,30 €
de 17h40 à 18h15	0,63 €	0,98 €	1,25 €	1,30 €

 **Redevance d'Occupation du Domaine Public par les réseaux et installations de télécommunication (RODP ORANGE) - Année 2022** : considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérations de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Patrimoine total comptabilisé au 31/12/2022 :

Artères Aériennes	Artères Souterraines	Emprise au sol
30,232 km	6,383 km	0,50 m ²

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, selon le barème suivant :

Type implantation	Patrimoine	Tarifs de base / km	Coefficient d'actualisation	Redevance
Artères aériennes	30,232 km	40 €	1,422136	1 718,81 €
Artères souterraines	6,383 km	30 €	1,422136	272,13 €
Emprise au sol	0,50 m ²	20 €	1,422136	14,21 €
			TOTAL	2 005,15 €

Le Conseil Municipal **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour la mise en application de cette décision.

 **Solidarité avec la population Ukrainienne** : Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Montagne tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Montagne souhaite prendre sa part, dans l'élan de solidarité international qui se met en place en organisant un concert au profit du peuple Ukrainien.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, en faisant un don d'un montant de 565 € auprès de la Croix Rouge (Antenne de Libourne).

Après avoir entendu ce rapport,

Le Conseil Municipal :

- SOUTIEN le peuple Ukrainien par l'octroi d'un don d'un montant de 565 € auprès de la Croix Rouge (Antenne de Libourne) ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Vente d'une partie d'un Chemin Rural à Monsieur Franck DESPAGNE : vu la délibération D-2016-26 portant déplacement partiel de l'assiette du chemin rural n° 16 de Bonneau.

Considérant la demande d'acquisition d'une partie du Chemin Rural n° 16 de Bonneau, d'une superficie cadastrale de 249 m², par Monsieur Franck DESPAGNE propriétaire des parcelles jouxtant ce chemin.

Après avoir entendu ce rapport,

Le Conseil Municipal :

- ÉMET un avis favorable à la vente d'une partie du Chemin Rural n° 16 de Bonneau qui longe la propriété de Monsieur Franck DESPAGNE (Sous réserve que le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais de géomètre et de notaire en sus du prix de vente du terrain fixé à 10 € le m²). Une proposition en ce sens sera faite à Monsieur Franck DESPAGNE.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.



Subvention exceptionnelle au profit de l'association « Les Voisins » : Monsieur Thomas CHAMBON expose la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Voisins » d'un montant de 1 000 € pour aider au financement de l'achat d'un conteneur.

L'achat de ce conteneur a pour objet de permettre la tenue d'un bar éphémère tous les samedis matins des mois de juin à septembre. Il sera positionné sur la place des Marronniers et sera tenu, à tour de rôle, par les associations communales.

Il pourra également être utilisé par toutes les associations Montagnaises qui en feront la demande dans le cadre de l'organisation de manifestations.

Après avoir entendu ce rapport,

Le Conseil Municipal :

- ÉMET un avis favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au profit de l'association « Les Voisins » pour aider au financement de l'achat d'un conteneur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Madame le Maire indique que la Communauté de Communes vient d'adhérer au système d'alerte INTRAMUROS.

Cette application, que les habitants peuvent télécharger sur leur téléphone portable, permet de donner en temps réel des informations (coupures d'eau ou d'électricité, présence de chiens errants...) ou d'alerter en cas de problème.



Madame le Maire donne la parole aux représentants des commissions communales et syndicats.



Commission **Enfance, jeunesse et vie scolaire - Monique BURGAUD :**

- Le conseil d'école se tiendra le 28 juin prochain.
- La kermesse aura lieu le 1er Juillet 2022 au stade avec son spectacle dans la salle Ausone.
- La remise du permis d'internet se tiendra le 5 juillet prochain à 17h30.
- Flashmob Territoire Educatif Rural : dans le cadre de la mise en place du TER de Lussac, un projet sportif fédérateur est mis en place au collège de Lussac et dans les écoles du secteur. Ainsi, les enfants de l'école (et des écoles du territoire) ont tous appris une petite chorégraphie. Ils seront filmés, un montage des vidéos des différentes écoles et du collège sera réalisé. Cette vidéo pourra être envoyée par mail aux familles et sera mise en ligne sur le site du TER (qui est encore en cours de construction).

Les enfants de l'école de Montagne seront filmés, le mardi 13 juin 2022 à 15h00.

Commission



Voirie
& matériel communal

Commission **Voirie et matériel communal - Didier BOUDOT :**

- L'appel d'offres pour la réfection de la voirie a été lancé le lundi 23 mai 2022. La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 15 juin 2022 à 12h00. La Commission d'ouverture des plis se réunira le jeudi 16 juin 2022 à 9h30 pour procéder à l'ouverture des plis et le vendredi 24 juin 2022 à 14h00 pour attribuer le marché. Le démarrage des travaux est prévu pour le lundi 4 juillet 2022.
- Le goudronnage des voies de Guitard impactées par les travaux de renouvellement des conduites d'adduction d'eau a été réalisé.
- Le fauchage des banquettes des routes communales est terminé. Celui des talus est en cours.
- L'essai du robot tondeuse sur le stade étant concluant, un second sera installé le 29 juin prochain.



Commission **Sports et vie associative - Jean-Marie GOMBEAU :**

- Pétanque : remise aux normes du terrain stabilisé pour permettre la tenue de tournois.
- Football : l'éclairage est déclassé en raison d'un manque d'uniformité d'éclairage au sol.

Commission



Bâtiments
& sécurité des bâtiments

Commission **Bâtiments et sécurité des bâtiments présenté par Jean-Marie GOMBEAU :**

- Le matériel situé dans l'espace cuisine de la salle Ausone va être remplacé : réfrigérateur et tables.
- Locaux SUEZ et la Poste : modification du réseau d'eau pour alimenter la Poste et les ateliers municipaux.
- Restaurant scolaire : suite au contrôle sanitaire, une mise aux normes de la légumerie et la partie sèche va être réalisée par la pose de portes de séparation.
- Église de Parsac : les travaux sont terminés et l'inauguration a lieu le vendredi 10 juin 2022.
- Maison de santé pluridisciplinaire : présentation du projet architectural aux différents praticiens.



Commission **Communication, culture et tourisme - Catherine HENRY et Monique BURGAUD**

De nombreuses manifestations sont prévues :

- 26/06 au 10/07 : Tournoi du club de tennis
- 17 juin : fête de la musique par le Comité des fêtes
- 1er juillet : Kermesse de l'école
- 3 juillet : la fête à Léo en association avec Rouge de Rouge

- 23 et 24 juillet : soirée moules-frites et le lendemain voitures anciennes par le Comité des fêtes. Un feu d'artifice sera tiré du stade le 24 offert par la municipalité.
- 2 au 6 août : festival des Estivales de Montagne. La dernière soirée aura lieu aux Moulins de Calon, soirée musicale Brésilienne gratuite clôturée par un feu d'artifice offert par la municipalité.
- 22 au 24 septembre : 7ème édition du Lady Prestige Tour.
- 15 octobre : journée « Le livre en errance » proposée par l'association Rouge de Rouge.



Solidarité et gestion de crises - Monique BURGAUD :

- Suite à une rencontre avec la Gendarmerie pour la mise en place du service « Engagement Citoyen » une étude de faisabilité est actuellement en cours.



Environnement et développement durable - Jean-Marie GOMBEAU :

- Le SMICVAL a été retenu dans le cadre d'une expérimentation nationale sur le « Oui à la pub » sur le territoire du SMICVAL. Concrètement, la distribution d'imprimés publicitaires non adressés deviendra interdite au 1er septembre 2022 dans les boîtes aux lettres ne présentant pas de consentement expresse et visible ; cela signifie que tous les citoyens qui équiperont leur boîte aux lettres d'un autocollant « OUI PUB » fourni par le SMICVAL continueront à recevoir les imprimés publicitaires sans adresse comme avant. A l'inverse, les citoyens qui n'équiperont pas leur boîte aux lettres d'une telle mention ne recevront plus ces imprimés.

Les mairies et les communautés de communes ne sont pas des points de remise officielle d'autocollants « OUI PUB ».

Vous pouvez récupérer cet autocollant :

- * sur tous les sites du SMICVAL du territoire : 2 pôles environnement et 12 pôles recyclage
 - * en faisant une demande en ligne, via le site www.smicval.fr, pour un envoi à domicile
- Véhicule électrique : la société INFOCOM a proposé à la Mairie la mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire électrique financé par la publicité. La mairie a accepté cette proposition et ce dernier sera livré en fin d'année.



Vendredi 10 juin a eu lieu l'inauguration de la fin des travaux de l'église Notre Dame de Parsac.

Quel est le coût de cette restauration ?

- Architecte du patrimoine :	22 805,23 €
- Travaux différents corps de métier : (Maçonnerie - Menuiserie - Portail - Parafoudre - Electrification des cloches - Croix)	248 833,07 €
- Don d'un particulier :	- 100 000,00 €
- Subvention DRAC :	- 83 700,00 €
- Reste à charge municipal :	87 938,30 €

La nouvelle croix, définitive, sera installée au sommet du dôme avant le 8 septembre prochain !

FESTIVAL
LES ESTIVALES
DE MONTAGNE

du mardi
2 AOÛT
au samedi
6 AOÛT 2022
// 33570 MONTAGNE

SAISON 2022

Quatuor
ELLIPPOS

Mardi 2 août 2022 20h30
en l'Eglise St Martin

Le Trio de
Jean Pierre
VIMONT

Mercredi 3 août
2022 20h30
Château Saint Georges

L'Affaire Dussaert de
Jacques
MOUGENOT

jeudi 4 août 2022
20h30 en l'Eglise
St Martin

Camille
THOUVENOT,

le trio Mettà
Vendredi 5 août 2022 20h30
en l'Eglise St Martin

Francois
PINEAU-BENOIS,

violon, Partita de J S Bach
Samedi 6 août 2022 17h
en l'Eglise de Saint Georges

LATIN
SPIRIT

Samedi 6 août 2022
20h30 Moulins de Calon

LES BILLETS PEUVENT ÊTRE ACHETÉS :



- sur le site www.lesestivalesdemontagne.com,
- par email à l'adresse : info@lesestivalesdemontagne.fr,
- au Box Office, 25 Grand rue, Montagne,
- avant les spectacles à la billetterie, sur le lieu du concert



PROGRAMME DE LA SAISON

- Mardi 2 août 2022 à 20h30 Eglise Saint Martin
// QUATUOR ELLIPPOS, saxophones //(durée : 1h15)
- Mercredi 3 août 2022 à 20h30 Château Saint Georges
// Le Trio de Jean Pierre VIMONT, blues //(durée : 1h15)
- Jeudi 4 août 2022 à 20h30 Eglise Saint Martin
// L'Affaire Dussaert de Jacques Mougenot, théâtre //(durée : 1h15)
- Vendredi 5 août 2022 à 20h30 Eglise saint Martin
// Trio METTA : Camille THOUVENOT, Jazz //(durée : 1h15)
- Samedi 6 août 2022 à 17h Eglise Saint Georges
// Le violon de François Pineau Benois, Classique //(durée : 1h15)
- Samedi 6 août 2022 20h30 Moulins de Calon
// LATIN SPIRIT, Jazz Salsa //(durée : 1h15)
ENTRÉE GRATUITE

suivi d'un feu d'artifice !
Food court et buvettes sur place
pendant toute la soirée.

- Billet Plein Tarif : 25€
- Habitant de Montagne/ Retraité : 17€
- Demandeur d'emploi/étudiant : 12€
- Enfant de 9 à 12 ans : Gratuit
- Tarif 3 spectacles : 54€
- Tarif 5 spectacles : 85 €

Les billets peuvent être achetés :

- sur le site : www.lesestivalesdemontagne.fr
- au Box-office, 25 Grand rue, Montagne
- avant les spectacles à la billetterie, sur la place de l'église de Montagne

Bienvenue aux Estivales de Montagne 2022 !

Ne pas jeter sur la voie publique.

Sponsor officiel
Château Soutard
GRAND CRU CLASSÉ
SAINT-ÉMILION

LE RALLYE DES ESTIVALES 2022

Jeu 4 août de 10h à 18h
au départ de Montagne Saint-Émilion

Découvrir nos plus belles routes ?
Ce rallye entre vignes et châteaux autour
de Saint-Émilion vous le permet !

100 kilomètres de paysages à couper le souffle,
arrivée au Château Soutard
(visite, dégustation, remise des prix)

Règles du Rallye des Estivales :

- Tout véhicule en bon état et normalement assuré est accepté.
Pas de catégorie particulière requise
- Le Rallye se court sur des routes goudronnées,
pas de chemin de vignes.
- Pas de chronométrage, la vitesse est celle qui
est autorisée sur chaque route par le code de la
route et la signalisation.
- Il est possible de courir à 2, 3 ou 4 personnes par
véhicule.
Seuls les plus de 14 ans sont acceptés à bord.
- Un road book est distribué au départ,
comportant toutes les indications de direction.
- Le long du parcours, différentes « épreuves »
ludiques et contrôles de passage permettent
de départager les participants.

Une formule « tout inclus » :

- Déjeuners dans un magnifique lieu surprise, pause-café
- Road-book, macarons de portières et nombreux cadeaux
- Visite et dégustation de vins à l'arrivée au Château SOUTARD
- La remise des prix dans le Chai du Château SOUTARD
- L'encadrement général et technico-sportif

FRAIS D'INSCRIPTION :
18€ par Véhicule + 38€ par Personne dans la voiture
www.lesestivalesdemontagne.fr
ou email : info@lesestivalesdemontagne.fr
ou tel : 06 86 70 83 13

Un package « Jour/Nuit » :

99 € par personne comportant :

- Une inscription au Rallye telle que décrite ci-dessus.
- La pièce de théâtre du soir aux Estivales de Montagne : « L'Affaire Dussaert » de et avec Jacques MOUGENOT en l'église Saint Martin de Montagne, à 20h30
- Le dîner de l'« After » à La Réserve du Presbytère, à 22h

Ce prix ne comprend pas la mise à disposition de la voiture, ni les frais de carburant.
Les itinéraires et les étapes peuvent être susceptibles de modifications.

Mécènes de notre association, conditions spécialement avantageuses pour votre équipe, nous consulter.

Ce rallye n'est pas un rallye de vitesse ou de régularité et n'est pas sous l'égide de la FFSSA.

Design graphique : Stew Patrickian - Ne pas jeter sur la voie publique.



Inscrivez-vous grâce
à ce QR code pour profiter
de cette incroyable aventure

www.lesestivalesdemontagne.fr

FESTIVAL
LES ESTIVALES
DE MONTAGNE



FESTIVAL
LES ESTIVALES
DE MONTAGNE